



**VAL D'HÉRENS**  
CYCLE D'ORIENTATION  
*SOURCE D'ÉNERGIES*



**VAL D'HÉRENS**  
ÉCOLES PRIMAIRES  
*SOURCE D'ÉNERGIES*

## **Concept sanitaire pour les écoles du Val d'Hérens**

(Mesures évolutives selon les normes annoncées, Etat du VS et OFSP)

### **1. Personnes (élèves inclus) à risque ou avec des symptômes COVID.**

- Ces personnes restent à la maison.
- Même procédure qu'habituellement pour les certificats et attestations médicales.
- Communication avec la direction en cas de doute.

### **2. Transports scolaires**

- Les transports sont organisés uniquement avec des élèves, donc pas de problèmes particuliers de contact avec des adultes.
- Se conformer aux recommandations des transporteurs pour les gestes à mettre en place dans les transports (tendre vers une distance entre les personnes et nettoyage des surfaces souvent touchées dans les bus)
- Un masque n'est pas recommandé dans les transports.

### **3. Entretien et désinfection des infrastructures**

- Selon les recommandations de l'OFSP, plusieurs passages seront effectués dans la journée pour désinfecter les parties les plus touchées (poignées de portes, barrières, boutons de lumière, toilettes...)
- Les communes organisent le nettoyage des locaux, en collaboration avec les enseignant(e)s

### **4. Importance du lavage des mains**

- Tous les élèves seront sensibilisés aux gestes barrières de l'OFSP avec leurs enseignant(e)s.
- Lavage des mains aussi souvent que nécessaire, plusieurs fois par jour. **Eviter** les solutions hydro-alcooliques pour les enfants de moins de 10 ans.

- Pour les élèves du CO Hérens : Lavage des mains avec une solution hydro-alcoolique (matériel fourni par l'école) le matin et avant le repas ; sinon avec du savon uniquement, plusieurs fois par jour.
- Des gels hydro-alcooliques ont été distribués aux enseignant(e)s. Elles (ils) doivent se désinfecter régulièrement les mains.
- Des masques sont également à disposition pour les enseignant(e)s en cas de nécessité.

## 5. Distances à garder

- Sensibiliser les enfants à la distance sociale, même s'il n'y a **pas d'obligation de garder les distances à l'école, entre élèves**. (Normes OFSP)
- Les adultes de l'école doivent garder les distances sociales entre eux.
- On doit également **tendre vers** une distance entre l'enseignant(e) et les élèves.

## 6. Mesures spéciales pour la cantine scolaire du CO Hérens

- Ustensiles, plateaux et assiettes, distribués par le personnel
- Lignes de distance au sol pour les self-services
- Diminution des places dans les tables pour les repas
- Rentrées échelonnées pour restreindre le nombre d'élèves à la cantine
- Normes sanitaires strictes pour le personnel de cuisine au service

Euseigne, le 7 mai 2020

Direction des écoles du Val d'Hérens  
Commissions scolaires du Val d'Hérens